

Ministère de la Justice
Madame Nicole Belloubet
13, Place Vendôme
75001 PARIS

Nanterre, le 20 avril 2020

Objet : Plan de continuité d'activité du Ministère de la Justice / Procédure d'injonction de payer

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

La Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises – start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes – de la gestion du risque client, au service de l'économie française.

Les entreprises membres de la FIGEC travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année.

Ces sociétés exercent une activité de recouvrement sur les particuliers et les entreprises pour le compte de tous les acteurs de l'économie, pour tous les secteurs d'activité (fournisseurs de biens et services divers, fournisseurs d'énergie, de téléphonie, transporteurs, banques et établissements financiers, assureurs...), pour le compte de grandes entreprises, mais également de structures beaucoup moins importantes telles que PME et PMI.

En pleine crise sanitaire et économique majeure, il s'avère vital pour l'activité de notre pays que nos sociétés puissent recourir de nouveau aux procédures d'injonction de payer, que ce soit directement ou par l'intermédiaire des huissiers de justice, dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité des juridictions.

En effet, les entreprises membres de la FIGEC sont tout à la fois très attentives aux situations précaires et difficiles engendrées par cette crise, et soucieuses de préserver autant que possible le contexte de sortie de crise en matière de délais de paiement.

Nous nous interrogeons également sur le fait de profiter de cette période pour devancer la date de la mise en place des pilotes concernant le dépôt d'injonctions de payer dématérialisées, dans le cadre de la JUNIP, comme nous avons eu l'occasion de le préciser à Madame la Magistrate en charge du dossier, Directrice de projet à la Direction des services judiciaires.

Restant à votre entière disposition, et vous en remerciant à l'avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, l'expression de notre très haute considération.

Charles Battista,
Président

